

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU JURY
D'ADMISSION D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE - SESSION 2021**

Le Jeudi 20 Mai 2021 à 16h55 s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Marne, situé 11 rue Carnot à Châlons-en-Champagne, le jury d'admission de l'examen professionnel donnant accès au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

Membres du jury :

Collège représentant les élus locaux :

Madame Dominique DETERM, Conseillère Départementale au Département de la Marne,	Présidente du Jury
Monsieur Claude PERIGNON, Adjoint au Maire de Les Mazures (08),	DEMISSIONNAIRE

Collège représentant les fonctionnaires territoriaux :

Madame Murielle CLARENNE, Attachée Territoriale, Responsable des ressources humaines à la Mairie de Taissy,	Membre
Madame Vanessa SOUDANT, Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe au Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne, Représentante de la CAP C du Centre de Gestion de la Marne,	Membre

Collège représentant les personnalités qualifiées

Monsieur Vincent DROIN, Attaché Territorial Principal, Directeur Général des services à la Mairie d'Avize,	Membre
Monsieur Emmanuel BEHR, Attaché Territorial Principal, Directeur des Ressources Humaines à la Communauté d'Agglomération de Bar le Duc,	Membre



I. INCIDENT(S) PENDANT L'ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Les Procès-verbaux de déroulement de l'épreuve orale n'indiquent aucun incident.

II. RUPTURE D'ANONYMAT- RESPECT DU REGLEMENT

Aucun non-respect du règlement n'a été constaté pendant l'épreuve orale.

III. DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du 19 au 20 Mai 2021 au Centre de Gestion de la Marne à Châlons-en-Champagne.

IV. RESULTATS DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Le jury est souverain et est compétent pour prononcer l'annulation d'une épreuve. Le jury ne peut modifier la liste des résultats qu'il a établie et communiquée à l'autorité organisatrice de l'examen.

Tout candidat à un concours ou examen qui ne participe pas à l'une des épreuves obligatoires est éliminé.

Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Après l'examen des notes obtenues à l'épreuve et après en avoir délibéré, les membres du jury fixent le seuil d'admissibilité à 10/20.

Le jury a souverainement déclaré 23 candidats admis.

Do

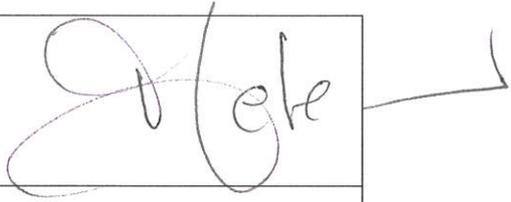
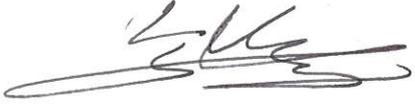
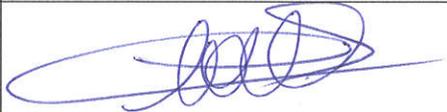
CENTRE DE GESTION DE LA MARNE
EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE D'ADJOINT
ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
CANDIDAT ADMIS

Madame BORGER Florence
Madame CESAR Nathalie
Madame COLLET Cyrielle
Monsieur COUTRET Sebastien
Monsieur DE PROFT Michael
Madame DECOSTERD Laure
Madame DELACROIX Natacha
Madame DURIEUX Sophie
Madame HACHON Céline
Madame HASSAINI Farida
Madame INCE Zeynep
Madame LAZOU Ingrid
Monsieur LEGER Emeric
Madame LOUIS Christelle
Madame M'BARKI Hajar
Madame MAQUIN Mélyny
Madame MULLER Julie
Madame NOWAK Laetitia
Madame PLANCON Lysiane
Madame ROBERT Karell
Madame SOSSNA Stéphanie
Madame TOMINE Céline
Madame TOMSON Aurélie

Fin de liste
Cette liste comporte 23 candidats



SIGNATURES DES MEMBRES DU JURY

Madame Dominique DETERM Présidente du Jury	
Monsieur Claude PERIGNON	DEMISSIONNAIRE
Monsieur Vincent DROIN	
Monsieur Emmanuel BEHR	
Madame Murielle CLARENNE	
Madame Vanessa SOUDANT	

DD